

COMMUNE DE STE GEMMES LE ROBERT

Nombre de membres dont le conseil municipal est composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistaient à la séance : 13

PROCÈS - VERBAL

De la réunion du Conseil Municipal

Du 16 novembre 2021

Le 16 novembre 2021, à 20 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 10 novembre 2021, se sont réunis à la Mairie de Sainte Gemmes le Robert, sous la présidence de Monsieur Bernard MOUILLÉ, Maire.

PRÉSENTS : MM. Bernard MOUILLÉ, Régis BLANCHARD, Thierry HEURTAULT, Mme Séverine DURET, Mr Yoann RENARD, Mmes Stéphanie BLANCHE, Christelle SEVIN, Mr Dominique BATIER, Mme Laurence COUTARD, MM. Jean-Michel BOURNY, Jean CHAPRON, Mme Valérie BODIN et Mr Daniel ANGOT.

ABSENTS EXCUSÉS : Mr Mickaël ORY et Mme Cécile MONTIÈGE

ONT DONNÉ POUVOIR : /

Le Conseil Municipal a désigné, Mr Daniel ANGOT, secrétaire de séance.

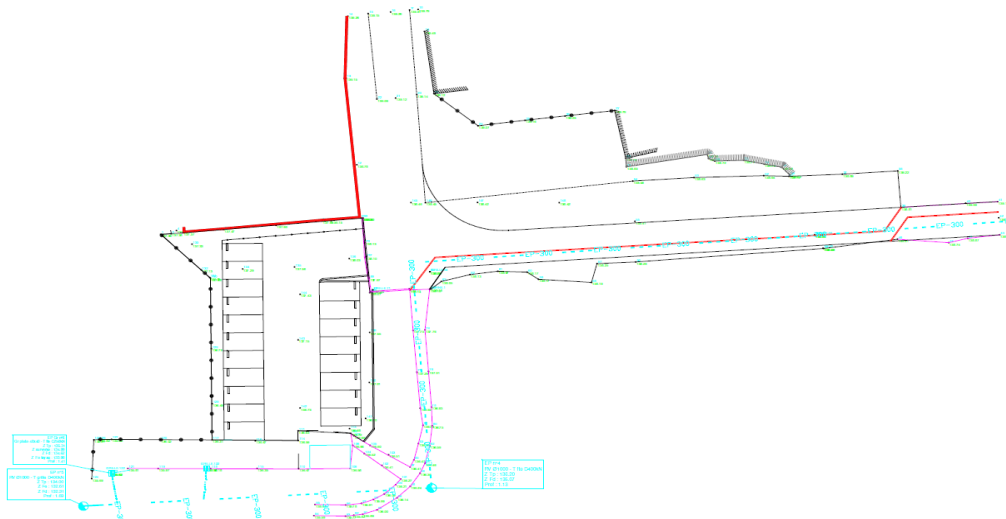
DEVIS CHAPRON : AMÉNAGEMENT PARKING DE LA ROBICHERIE (ACCÈS ENTRÉE ÉCOLE PRIVÉE ABBÉ ANGOT)

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal un devis de l'entreprise Chapron concernant l'aménagement du parking de la Robicherie qui se situe devant l'accès de l'école privée Abbé Angot pour un montant HT de 22 999.40 €.

Il sera créé un aménagement d'une liaison PMR en continuité de la liaison PMR de la rue des Dolmens déjà existante. 19 places de parking seront créées + 1 place PMR.

Après délibération, le conseil municipal :

- accepte ce devis concernant l'aménagement du parking de la Robicherie pour un montant de 22 999.40 € HT et autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer ce devis.



Plan aménagement parking de la Robicherie

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022 SECTEUR MOBILITÉ ET SÉCURITÉ POUR AMÉNAGEMENT ET SÉCURISATION PARKING DE LA ROBICHERIE

Monsieur le Maire expose qu'il est envisagé des travaux d'aménagement et sécurisation du parking de la Robicherie (qui se situe devant l'entrée de l'école Privée Abbé Angot) avec un accès PMR.

Cet aménagement est nécessaire afin de sécuriser l'accès à l'école privée Abbé Angot.

Monsieur le Maire explique que ces travaux d'aménagement correspondent à une opération éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022.

A ce titre, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide de solliciter une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022 pour cette opération.

Le Conseil municipal approuve le plan de financement, comme suit :

- Montant des travaux : 22 999.40 € HT (travaux) + 1 440 € HT (étude)
- Subvention DETR sollicitée : 7 331.82 € (30 % de 200 000 €)
- Subvention amende de police sollicitée : 6 109.85 € (25 % de 40 000 €)
- Part communale : 10 997.73 €

- autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous documents à intervenir sur cette opération,
- décide l'inscription des crédits nécessaires aux écritures d'ordre à passer en accord avec le Receveur de la Commune, au versement des fonds libres affectés au financement de cette opération.

AMENDE DE POLICE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR AMÉNAGEMENT ET SÉCURISATION PARKING DE LA ROBICHERIE

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

- Le projet d'aménagement et sécurisation du parking de la Robicherie (qui se situe devant l'entrée de l'école Privée Abbé Angot) avec accès PMR.

Cet aménagement est nécessaire afin de sécuriser l'accès à l'école privée Abbé Angot.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 22 999.40 € HT pour les travaux et 1 440 € HT frais d'étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DÉCIDE de réaliser l'aménagement et la sécurisation du parking de la Robicherie pour un montant prévisionnel de 22 999.40 € HT pour les travaux et 1 440 € pour les frais d'étude.
- S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2022 et les inscrire au budget en section d'investissement,
- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

ADHÉSION A E-COLLECTIVITE POUR RGPD (RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES)

Exposé :

Le RGPD c'est : Un règlement européen 2016/679 dit « RGPD » qui est rentré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000 €), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite du transfert des activités informatiques du Centre de Gestion 53 vers le syndicat mixte e-collectivités au 1^{er} janvier 2022, il est nécessaire d'adhérer au service complémentaire de e-collectivité pour la prestation suivante :

- Mise en conformité avec le RGPD.

Il est rappelé que la commune avait déjà adhéré, par délibération en date du 15 mai 2018 et par convention en date du 25 octobre 2019, à ce service avec le CDG53.

Après délibération, les membres du conseil municipal, acceptent cette adhésion au service complémentaire pour la prestation de la mise en conformité avec le RGPD et autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous documents afférents à ce dossier.

DEVIS CRÉPEAU : ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal un devis de l'entreprise Crépeau de Villiers Charlemagne concernant l'achat de panneau de signalisation pour un montant HT de 685 €.

Après délibération, le conseil municipal :

- accepte ce devis concernant l'achat de panneau de signalisation pour un montant de 685 € HT et autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer ce devis.

DEVIS MORDRET : RÉFECTION TERRASSE 5 PLACE DE L'EGLISE

Pour donner suite à la réunion en date du 21 octobre 2021 et au compte rendu de l'entreprise Tatin assainissement concernant la recherche d'infiltration d'eau au restaurant 5 place de l'Eglise, Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal un devis de l'entreprise Mordret Johan d'Izé concernant la réfection de la terrasse avec pose d'un piège à eau au restaurant 5 place de l'Eglise pour un montant HT de 5 911 €.

Après délibération, le conseil municipal :

- accepte ce devis concernant la réfection de la terrasse avec pose d'un piège à eau au restaurant 5 place de l'Eglise pour un montant de 5 911 € HT et autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer ce devis.

DM N° 2 : INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire de procéder à certains virements et ouvertures de crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- vote les virements et ouvertures de crédits comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre/article	Libellé	Recettes	Dépenses
Total décision modificative n° 2		/	/
Pour mémoire décision modificative n° 1		/	/
Pour mémoire BP		863 276.71 €	539 569.14 €
Total section de fonctionnement		863 276.71 €	539 569.14 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre/article	Libellé	Recettes	Dépenses

020	Dépenses imprévues		- 7 917.00 €
2132-17	Immeuble de rapport		+ 7 095.00 €
2188-16	Autres immobilisations corporelles		+ 822.00 €
Total décision modificative n° 2		/	0.00 €
Pour mémoire décision modificative n° 1		/	0.00 €
Pour mémoire BP		522 306.42 €	522 306.42 €
Total section d'investissement		522 306.42 €	522 306.42 €

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS VOIRIE, TRAVAUX, AFFAIRES SCOLAIRES-CANTINE, COMMUNICATION ET CIMETIÈRE

Commission travaux :

Projet aménagement rue du Rochard : une présentation par le cabinet Plaine Etude sera programmée lors d'une prochaine réunion conseil municipal au mois de février ou mars 2022.

Commission communication :

Bulletin municipal :

Plusieurs points seront abordés comme les travaux rue des Dolmens avec zone 30, aménagement parking 3 rue des dolmens, terrain de pétanque, présentation de la ferme d'Avril (maraicher bio), Steven Roncin (nouveau artisan couvreur), de Enzo Triquet (producteur de safran), présentation d'un chemin de randonnée pédestre, article sur incivilité sur la commune.

Le bulletin sera distribué début janvier 2022.

Commission cimetière :

Monsieur Thierry Heurtault, 2^{ème} adjoint de la commission gestion du cimetière, présente un devis de l'entreprise Wagner pour la reprise de concession dans le cimetière communal : 23 concessions en haut à droit et 10 concessions en haut à gauche, pour un montant de 3 900 € TTC.

Les membres du conseil municipal acceptent ce devis et autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à le signer.

Pour information : Pour la reprise de concession et pointage, il avait été prévu au BP 2021 la somme de 6 000 €.

QUESTIONS DIVERSES

Logement 23-25 rue du Gué de Selle : À la suite de la réunion de conseil municipal du 21 octobre 2021, une estimation du bâtiment 23-25 rue du Gué de Selle a été effectué par l'agence Immo de France.

Les membres du conseil municipal, à la majorité, ont décidé la vente de ce bâtiment communal pour un montant hors frais agence et notaire de 125 000 €.

Pour information :

Les vœux du maire auront lieu le vendredi 14 janvier 2022 à la salle des fêtes.

La séance s'est terminée à 22h45

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :
jeudi 20 janvier 2022 à 20h00